



Date de la convocation : 28 décembre 2021

Conseil municipal Compte Rendu

Séance du 6 janvier 2022– 19h30 – salle du conseil municipal – Mairie de Bouvron

Délibérations :

1. Création d'un poste d'accroissement temporaire d'activités pour un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

Questions diverses

Informations de la Communauté de Communes de la Région de Blain

L'an deux mille vingt-deux, le six janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-huit décembre 2021, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Bouvron sous la présidence du MAIRE, M. VAN BRACKEL.

Etaient présents : M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Thierry MÉNORET, M. Sylvain MALO, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC et Mme Héloïse PIERRE.

Excusés : M. Francis BLANCHARD, Mme Catherine VANSON ayant donné pouvoir à M. Gaël CHARRIAU, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, M. Xavier SAMZUN, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN ayant donné pouvoir à M. Jeremy JEUSSET, Mme Corinne REULIER ayant donné pouvoir à M. Gaël CHARRIAU, M. Shamy RAVDJEE, Mme Armelle LORIEUX-WOLFF ayant donné pouvoir à M. Max PIJOTAT.

Secrétaire de séance : M. Gaël CHARRIAU.

(Pour faciliter la lecture du présent compte-rendu, l'écriture inclusive ne sera pas mise en place. Mesdames et Messieurs les élu.e.s seront désigné.e.s comme les « élus »).

Monsieur le MAIRE sollicite un secrétaire de séance, M. Gaël CHARRIAU se propose et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance se poursuit.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021.

M. le MAIRE demande si des modifications supplémentaires doivent être apportées au compte-rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, VALIDE le compte-rendu provisoire qui prend valeur de procès-verbal.

DELIBERATIONS

1. DEMANDE DE CRÉATION D'UN POSTE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS POUR UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

M. le maire explique qu'une ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) quitte ses fonctions à la date du 10 janvier 2022. Il convient donc de remplacer cette agent sur les missions d'ATSEM et de renforcer l'équipe d'animateurs à l'accueil périscolaire en raison de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis à l'accueil périscolaire depuis septembre 2021.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de créer un poste en contrat à durée déterminé d'accroissement temporaire d'activité, car il n'est pas assuré que ce besoin se confirme dans le temps à la rentrée prochaine. L'activité sera rémunérée sur la base de l'indice brut 368 et de l'indice majoré 341 correspondant à la grille indiciaire d'ATSEM principal 2ème classe sur une amplitude de 35 H par semaine annualisée sur la période du 10 janvier au 10 juillet 2022.

M. MALO demande une précision sur les missions de l'agent recrutée, notamment sur son travail au périscolaire.

M. le Maire répond qu'effectivement l'agent pourra travailler en complément au périscolaire.

M. ROUILLE demande si le fait que l'agent soit en train de passer un concours d'ATSEM soit un prérequis pour son recrutement.

M. le Maire indique que ce n'en est pas un étant donné que c'est un recrutement sur un contrat à durée déterminée. Mais c'est une bonne opportunité pour la commune d'engager un agent qui est dans cette démarche.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE

la création d'un poste d'accroissement temporaire d'activités pour un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) sur la base de l'indice brut 368 et de l'indice majoré 341 correspondant à la grille indiciaire d'ATSEM principal 2ème classe sur une amplitude de 35 H par semaine annualisée sur la période du 10 janvier au 10 juillet 2022.

Questions diverses

Néant.

Informations de la Communauté de Communes de la Région de Blain

Plusieurs élus font état de leur étonnement quant à la présence d'éoliennes sur la carte de vœux de la communauté de communes. Une remarque sera portée à ce sujet en bureau communautaire.

Informations

12 janvier : vœux de la commune et de la communauté de communes de la région de Blain sont annulés.

NOM	PRÉNOM	Signature
BAILLERGEAU-STEFFEN	SABINE	Excusée
BICHON	ALBERT	
BLANCHARD	FRANCIS	Excusé
BORÉ	MAUD	Excusée
CHARRIAU	GAËL	
DUFOUR-GATTI	MERCÉDÈS	
GASTARD	CAROLINE	
JEUSSET	JÉRÉMY	
LE PENHUIZIC	LAURENCE	
LECLERC	MURIELLE	
LORIEUX WOLFF	ARMELLE	Excusée
MALO	SYLVAIN	
MÉNORET	THIERRY	
PIERRE	HELOISE	
PIJOTAT	MAX	
POUGET	JACQUES	Excusé
RAVDJEE	SHAMY	Excusé
REULIER	CORINNE	Excusée
ROUILLÉ	EMMANUEL	
SAMZUN	XAVIER	Excusé
SHAMMAS	CLOTILDE	
VAN BRACKEL	EMMANUEL	
VANSON	CATHERINE	Excusée